



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOMÈVRE-EN-HAYE SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 3 MAI 2017 À 18H30

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Nombre de membres votants : 9

Étaient présents : Mesdames ASINARI, DI REZZE, DROUIN, HURPEAU, ROUHIER,  
Messieurs BESANCON, SEGAULT, ZUFFELLATO.

Étaient excusés : Monsieur Stéphane WELKER, pouvoir donné à Monsieur JF SEGAULT.  
Monsieur Lionel BASTIEN

Était absente : Monsieur Fabrice MARTIN

---

Il a été procédé, conformément à l'article L.121-14 du Code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Corinne ASINARI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire fait lecture du compte-rendu de la dernière réunion.

Le compte-rendu du conseil municipal du 5 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

### 1. FINANCES

#### 1-1. Ouverture d'une ligne de crédit

Après avoir pris connaissance de la proposition établie par le Crédit Agricole de Lorraine pour financer les travaux d'extension de la Maison Médicale, dans l'attente du versement des subventions et du FCTVA, la commune de Domèvre en Haye contracte auprès du Crédit Agricole de Lorraine, une ouverture de crédit à taux révisable, d'un montant de 100 000,00 € au taux révisable indexé Euribor 3 Mois journalier connu et publié avec un taux plancher de 1,60%.

- Frais de dossier : 250,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et le charge d'en informer la Trésorerie.

#### 1-2. Emplois saisonniers

La municipalité de Domèvre en Haye reconduira cette année les chantiers d'été du 17/07 au 11/08/2017 pour les jeunes de 16 à 20 ans. Mme Séverine DI REZZE en charge du dossier passera prochainement l'information.

### 1-3. Remboursement caution

Deux baux ont été résiliés pour des emplacements de parking au 1 rue de la Côte : un par Monsieur Michel LECLERC, un autre par Mme Ghislaine CACHET.

Vu la délibération du conseil municipal du 25 mars 2015 accordant la délégation, Monsieur le maire décide de procéder au remboursement de la caution de 75,00 € chacune, pour les 2 cellules photoélectriques du parking, restituées par M. Michel LECLERC et par Mme Ghislaine CACHET.

### 2. QUESTION DIVERSE

Le 19 mai 2017 à 17h30, réunion commission appel d'offres pour l'ouverture des plis suite à l'appel à concurrence lancé pour les aménagements routiers et sécurité du cœur de village en présence de Mme Claire JULIEN du bureau d'études Herreye et Julien

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 19h30

Le Maire,  
Jean-François SEGAULT



La secrétaire de séance,  
Corinne ASINARI